



# EHPAD LES RESIDENCES DU THOUET

Site Le Val d'Or, AIRVAULT  
Site La Valette, SAINT LOUP LAMAIRE

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES VISITES AU SEIN DE L'EHPAD

### Famille et proches

Le **déconfinement national prévu le 11 mai 2020**, invite nos établissements à organiser la visite des familles et des proches, dans des conditions sécuritaires respectant scrupuleusement les mesures barrières. Les visites doivent s'exercer dans le strict respect des consignes édictées par l'établissement visant à protéger les personnes âgées et le personnel qui les accompagne.

A ce titre, et en amont de sa visite, le visiteur s'engage à lire attentivement et à respecter les consignes sanitaires, les règles d'organisation ainsi que les consignes de sécurité édictées ci-dessous. La signature de ce document est un préalable obligatoire à la visite.

#### MODALITES D'ORGANISATION GENERALES :

**Les visites s'organisent uniquement sur prise de rendez-vous afin d'éviter un afflux incontrôlable de personnes au sein de l'établissement.**

#### Prise de rendez-vous :

- **DEMANDEUR** : Vous avez contacté l'établissement afin de faire une demande visite. Si vous aviez une date particulière de déplacement, nous en avons tenu compte dans la mesure de la disponibilité des créneaux de visites.
- **VISITE** : elle a été organisée entre vous et l'établissement à des créneaux horaires n'impactant pas l'organisation des soins. Vous avez reçu **un email, un courrier, le cas échéant, un appel téléphonique** confirmant la date et l'heure de la visite.

*La Direction peut vous fournir une attestation si vous aviez une distance supérieure à 100 kilomètres de déplacement ; ce document ne garantit nullement une absence de verbalisation par les forces de l'ordre qui restent les seuls à approuver un motif de déplacement.*

### Conditions générales de la visite :

- **LIEU :** La visite peut se dérouler
  - ✓ Dans une salle dédiée et aménagée spécifiquement dans l'établissement,
  - ✓ Dans le logement du résident si ce dernier ne peut pas se déplacer dans la salle dédiée,
  - ✓ En extérieur, dans le parc ou un patio si la météo le permet.

Dès votre arrivée, veuillez sonner à la porte de l'établissement afin d'avertir le Personnel.

- **NOMBRE Maximum de Visiteur (s) :**
  - ✓ 2 personnes dans la salle dédiée ou à l'extérieur de l'établissement,
  - ✓ 1 personne dans le logement du Résident – alternance possible de 10 minutes avec un autre membre de la famille.
  - ✓ 2 personnes dans le logement du Résident dans un contexte spécifique de fin de vie.
- **AGE DES VISITEURS :** les visiteurs doivent être majeurs ; il est accepté la venue d'un mineur accompagné d'un majeur dans une situation particulière de fin de vie.
- **DUREE :** 20 minutes afin de permettre plusieurs visites d'autres familles dans la journée.
- **ENCADREMENT :**
  - ✓ La présence d'un professionnel le temps de la visite peut être organisée. Son rôle est de vous accompagner jusqu'au lieu dédié ou jusqu'au logement du Résident et de s'assurer du respect des règles d'Hygiène et des mesures barrière.
- **SIGNATURE DU REGISTRE DES VISITES :** Vous indiquez votre identité, vos coordonnées, le nom de la personne visitée, le jour et les horaires de visites.

### **REGLES DE SECURITE ET D'HYGIENE :**

**A son arrivée, le visiteur s'engage à :**

- ✓ Se désinfecter les mains avec la solution hydro-alcooliques (SHA) à **disposition dans le SAS.**
- ✓ Autoriser le personnel de l'établissement à prendre sa température à l'aide d'un thermomètre sans contact : **en cas de température supérieure à 38°, la visite est reportée.**
- ✓ Déclarer sur l'honneur ne pas avoir pris dans les 12h un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine, etc.) ;
- ✓ **Remplir l'auto-questionnaire pour confirmer l'absence de symptômes ;**
- ✓ Porter le masque chirurgical apporté (ou mis à disposition par l'établissement dans le SAS)

**Pendant la visite, le visiteur s'engage à :**

- ✓ Respecter strictement les gestes barrières : se laver les mains très régulièrement, utiliser un mouchoir à usage unique, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, saluer sans se serrer la main ni s'embrasser ;
- ✓ Eviter de toucher les objets, murs et rampes, poignées de portes sur le chemin.
- ✓ Respecter une distance physique d'au moins 1,50m avec le proche visité ; **aucun contact physique n'est autorisé.**
- ✓ Ne pas échanger de denrées ou d'objets avec le proche visité ; laisser tout 'présent' ou colis dans le SAS en ayant pris soin de prévenir le personnel qui vous a accueilli.

**Je soussigné(e) Madame / Monsieur ..... (nom et prénom) certifie, dans le cadre de ma visite auprès de Madame/Monsieur ... résident au sein de l'établissement « ..... » :**

- Avoir pris connaissance des mesures précitées et m'engage à respecter l'intégralité du protocole et des mesures sanitaires édictées.
- Être informé(e) qu'en cas de transgression des règles de sécurité et des gestes barrières, je ne serai plus autorisé(e) à visiter mon proche.
- Enfin, je déclare sur l'honneur ne pas avoir pris dans les 12h précédant ma visite un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine, etc.)

Fait le ..... à .....

Signature du visiteur